



Lutte incendie

Formation initiale / recyclage

Manipulation extincteurs & organiser une évacuation

Groupe limité à 12 participants

| | |
|-------------------------|--|
| <u>Durée</u> | 1 journée – 7 heures |
| <u>Objectif général</u> | Intervenir efficacement en cas de début d'incendie et mettre tout en œuvre pour procéder à l'évacuation |
| <u>Objectifs</u> | savoir utiliser efficacement les moyens de lutte contre l'incendie connaître les consignes de sécurité Faciliter l'accès aux secours Tester la validité des consignes |
| <u>Public</u> | tout public |
| <u>Pré-requis</u> | savoir communiquer en Français |
| <u>Sanction</u> | attestation |

PROGRAMME

Apports théoriques - Matinée

Le triangle du feu
Les 4 classes de feu
Les différents types d'extincteurs
La protection
Le message d'alerte
Le Système de Sécurité Incendie (SSI)
Savoir lire un plan d'évacuation
Guide-file, serre-files
Les consignes générales et particulières de l'entreprise
Technique d'évacuation (verticale et horizontale)
Mise en sécurité du personnel et des visiteurs
Rôle des Sauveteurs Secouristes du Travail

Visite de l'entreprise – Après-midi

SSI
Reconnaissance des itinéraires d'évacuation
Point de rassemblement
Lecture du plan d'évacuation
Balisage
Guide-file, serre-file (par zone, étage, atelier, etc....)
Missions respectives et spécifiques de chacun
Repérer l'emplacement des moyens de lutte contre le feu
Repérer les coupures d'énergie
Questions - réponses

Méthodes & moyens pédagogiques

| | |
|--|---|
| <u>Animateur</u> | sapeur pompier |
| <u>Moyens pédagogiques</u> | Théorie en salle de formation Paper board Ordinateur portable Vidéoprojecteur Films vidéo |
| <u>Mises en situation pratiques</u> | Générateur de flammes Générateur de fumée Extincteurs CO ² Extincteur à eau + additif Friteuse Module BAES Déclencheur manuel Détecteur de fumée Alarme sonore |
| <u>Support pédagogique</u> | Mémo format illustré |
| <u>Modalités d'évaluation des acquis</u> | Evaluation par des mises en situation tout au long de la formation |

Obligation liée à la formation à la sécurité incendie

L'obligation de former ses salariés à la sécurité incendie relève des articles suivants :

R4227-28 du Code du travail : « l'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs. »

R4227-39 du Code du travail :

- « le devoir, pour toute personne apercevant un début d'incendie, de donner l'alarme et de mettre en oeuvre les moyens de premiers secours, sans attendre l'arrivée des travailleurs spécialement désignés. »
- « la consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manoeuvres nécessaires. »

APSAD Règle R6

- Chapitre 4 : l'effectif doit être d'au moins un employé sur dix par secteur. Leur répartition géographique doit être telle qu'il soit possible de réunir en tous points d'un même secteur un effectif minimal de deux personnes en moins d'une minute.
- Chapitre 6 : les équipiers de première intervention doivent recevoir une formation théorique et pratique sur la prévention et la lutte contre l'incendie.

Obligation liée à la formation à l'évacuation

L'obligation de former ses salariés à l'évacuation relève de la suite de l'article R4227-39 qui précise que :

- Les exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois.
- Leur date et les observations éventuelles auxquelles ils peuvent donner lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspecteur du travail.

Cette obligation relève également des **arrêtés du 25 juin 1980** (règlement de sécurité en ERP) et du **18 octobre 1977** (règlement de sécurité en IGH).